



Contrat d'engagement et de participation au 20^{ème} Festi Musiques Moudon Du 10 et 11 juin 2023

entre

« **Le groupe** » (société de musiques, chorales ou formation musicale)
et « **l'organisateur** » (Festi Musiques)

Le Festi Musiques Moudon est organisé, sous l'égide de l'ARMP, Association Romande des Musiques Populaires. Cette dernière regroupe les associations cantonales de musique (sociétés de musique, fanfares, harmonies, accordéons) et de chorales. Fondée pour permettre l'organisation du Festival, elle a également pour vocation de défendre les musiques populaires et traditionnelles de Suisse Romande, de la Suisse en général et du Monde ! Les formations ne faisant pas partie d'associations cantonales sont également bienvenues.

Outre le Festival de Moudon, l'ARMP doit s'attacher à défendre auprès des médias et de tout autre partenaire, l'image et les intérêts des différentes expressions de la musique populaire romande. La qualité artistique se doit d'être présente dans toutes les sections mentionnées et l'acceptation du style /genre de musiques considéré comme populaire reste au choix du programmateur. Tout nouveau membre est bienvenu et sa candidature sera soumise et examinée pour approbation lors de l'Assemblée Générale qui se déroule en octobre.

Elle s'active d'ailleurs à entretenir les meilleures relations avec les partenaires historiques du Festival de Moudon que sont la Télévision et la Radio Suisse Romande par le biais notamment de son émission phare du Kiosque à Musiques existant depuis plus de 40 ans.

Chaque année, cette dernière sera présente le samedi matin de 11:00 à 12:30 pour son émission hebdomadaire avec son animateur phare, Jean-Marc Richard, sauf imprévu indépendant de la volonté de l'organisateur.

Actuellement l'ARMP compte actuellement 8 membres :

- La Société cantonale des musiques vaudoises
- L'Association cantonale des musiques genevoises
- La Société cantonale des musiques fribourgeoises
- La Fédération fribourgeoise des chorales
- La Société cantonale des chanteurs vaudois
- L'Association romande des musiciens accordéonistes
- Le Mouvement Choral « A Coeur Joie »

Et en particulier la Commune de Moudon, grâce à son soutien financier et logistique, nous permet de la considérer comme faisant partie de l'ARMP, quand bien même qu'il ne s'agit pas d'une formation musicale.

obligations pour participer au Festival selon les points suivants :

1. Le groupe

- S'engage à se produire une ou **deux fois 45 minutes sur scènes différentes** installées en ville sur l'une ou l'autre des 4 scènes en fonction de la grille de programmation disponible
- Pour cela, **il doit prendre connaissance de TOUTES les informations et remplir le formulaire d'inscription** disponible sur le site internet du Festival www.festival-moudon.ch. Sous « Programmation » puis « inscriptions » et « contrat de participation » ou « formulaire d'inscription »
- Merci d'y répondre de la manière la plus complète et envoyer une photo de la meilleure qualité possible (format eps, png, ou jpg) avec un texte de présentation et en particulier les coordonnées bancaires précises.
- S'engage à être disponible toute la journée pour laquelle il s'est inscrit. Si ce n'est pas le cas, le préciser sur le formulaire d'inscription, afin que l'organisateur puisse en tenir compte lors de la réalisation des grilles horaires.
- S'engage à prendre **les lutrins** et pour les percussionnistes, **les baguettes**.

2. L'organisateur

2.1. Cachet et repas

- S'engage à verser dans un délai raisonnable après le festival, la somme forfaitaire de **Fr 300 francs Suisses** au minimum, versé à chaque groupe participant au festival.
- Remettra à chaque groupe, un bon repas, boisson, par musicien(ne) ou chanteur (se) (sans conjoint) d'une valeur de **Fr 10.--** valant monnaie des stands d'alimentation (food-trucks, buvettes et restaurants partenaires)
- Les groupes peuvent réserver auprès du restaurateur de leur choix, au plus tard 20 jours avant le festival, ceci pour des raisons logistiques. A noter que le règlement de la note peut se faire en espèces ou par cartes bancaires

NB : Par respect envers les restaurateurs, l'organisateur demande aux groupes d'honorer leurs réservations ou en cas de modifications importantes d'aviser l'établissement concerné suffisamment tôt.

Les groupes/formations qui ne souhaitent pas réserver des couverts au restaurant, n'ont aucune obligation et trouveront suffisamment de stands ou buvettes prêts à les servir auprès desquels les bons du Festi Musiques sont valables, comme dit précédemment.

2.2 Instruments de musique

Mettra à disposition pour les groupes qui l'auront mentionné dans le bulletin d'inscription :

- Deux timbales
- Un xylophone
- Une grosse-caisse
- Une batterie complète (sans cymbales)
- Un piano numérique (électrique) avec ampli

PS. A noter qu'un piano à queue se trouve déjà au Temple St-Etienne et à la salle de la Douane.

NB : Tout autre matériel doit être expressément amené par le groupe, sauf sur si un contrat séparé est convenu entre les parties (fiche technique)

2.3. Matériel de sons et éclairage :

De plus, une prise multiple, une enceinte active, un micro (avec/ ou sans fil) et des chaises **SANS** accoudoir équiperont chaque scène. La seule scène de la place du Marché sera équipée plus spécifiquement en matière de sons et lumière en raison des concerts du samedi soir.

Validation et délai d'inscription :

Le délai est fixé (en principe) au **30 janvier 2023**. A réception du contrat signé, (merci de parapher surtout les pages 2 et 3) votre demande sera examinée et une réponse positive ou négative vous parviendra par courriel, après le délai d'inscription final.

IMPORTANT : L'organisateur se réserve le droit de refuser un groupe sans donner d'explications. (Genre musical, inscriptions au complet, exigences de cachet etc...)

Il se réserve aussi le droit ne pas verser de cachet si:

1. Le groupe **se désiste un mois avant** la manifestation
2. Le groupe **ne peut pas produire deux** concerts (sauf si l'organisateur l'impose)
3. Le groupe **ne vient pas avec l'effectif** inscrit.

Pour **le Groupe** :

Nom du groupe : _____

Date :

Nom du responsable _____

Signature :

Pour **le Festival**:

Marco Cantoni, son directeur :

Date :